

M.B.MF.-
MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS

SECRETARIAT GÉNÉRAL AUX EAUX
ET FORÊTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

64/341 du 6.4.84
DECRET N° /MEF/SGEF/D.F.-B.P.-EC.08.09
Portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 des Ingénieurs des Eaux et Forêts cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Eaux et Forêts) en tête
Monsieur : B.K.B.N. Yvon Paul

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS : Vu la Constitution du 8 juillet 1975 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1975 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2037/TF du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
D.F.P.- Vu le Décret n° 60/50/TF du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 62/160/TF du 9 Mai 1962 fixant le règlement des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/157/TF du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/196/TF du 05 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/TF-EE du 15 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
D.G.B.- Vu le Décret n° 74/70 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/TF du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 75/154 du 4 Avril 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 80/344 du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 80/650 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 25 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 83/120 du 03 Mai 1983 portant nomination d'un membre du conseil des Ministres ;
I.C.F.- Vu le Décret n° 81/017 du 25 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le Procès Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 15 Septembre 1983 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Sont inscrits au Tableau d'avancement au titre de l'année 1983 les Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) dont les noms suivent :

POUR LE 2° ECHELON A 2 ANS

MM.- - BAKABANA Yvon Paul..... BRASSERVILLE
- SENGOLT Pierre..... BRASSERVILLE
- IWARI Maurice..... DJOUCOUN

A 30 MOIS :

- MACKELA Léonie Rose..... DOCOLE
- ONKAGUI Julien..... CUVILLER

POUR LE 3° ECHELON A 2 ANS

- AGNANGUYE Jean Pierre..... BRASSERVILLE
- EBONDZO Rigobert..... BRASSERVILLE
- KIYILI OGNOUNBI..... MINI-INDUSTRIE
- MAKOSSO Lambert..... MINI-INDUSTRIE
- NDOUNGA Baptême François..... D.E.P.
- OKOKO Jean Timothée..... MINI-INDUSTRIE
- OTSIMI-MOKE..... SOULLE

A 30 MOIS

- M'VOULA Roger Bienvenu..... BRASSERVILLE

POUR LE 4° ECHELON A 2 ANS

- MABIALA Pierre..... MINIE PLAN

A 30 MOIS

- BAYONNE Marc Prosper..... O.C.F.

ARTICLE 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

POUR LE 2° ECHELON

- KOUANGOLI Bernard..... SANGHÉ
- LOUZINGA Adophe..... PIATREAU

POUR LE 3° ECHELON

- N'KEOUA Grégoire..... POINTE- NOIRE

POUR LE 4° ECHELON

- AMPATA Nestor..... SUDS.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRUSSEVILLE, LE 6 Avril 1964

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et
Forêts,

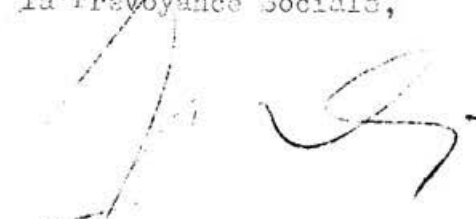

Henri D. J. C. B. C.-

Le Ministre des Finances,


Colonel Louis SYWAIN-SOMI.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Itihi Ossetounba LEKOUNDZOU.-


Bernard COMBO M. TSIGN.-

AFFILIATIONS :

- SGCM/BC.....2
- JORPC.....4
- DGTFP/DFP.....57
- DGB.....3
- DCF.....3
- REF.....3
- SGEF.....3
- D. L. F. - S. P.57
- INTERESSES.....19/-

